



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 19 février 2024 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

3.2 - Avis de motion / Règlement # 2024-02 (utilisation de l'eau potable)

3.3 - Avis de motion / Règlement # 2024-03 (taux taxes et tarifs de compensation)

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.1 - Intention d'adhésion au programme rénovation Québec 2024

5.2 - Avis d'assujettissement au droit de préemption

6 - LOISIRS ET CULTURE

6.1 - Résolution appuyant la Corporation culturelle de Frampton à déposer une demande d'aide financière au volet 1 du programme

2024-02-18



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 - Nomination de monsieur Bertrand Fournier au poste d'officier du service de sécurité incendie de Frampton
- 7.2 - Nomination de monsieur Andy Bissonnette au poste de Directeur-adjoint du service de sécurité incendie de Frampton
- 7.3 - Autorisation de passage / Tour de Beauce 2024

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 - Demande individuelle / Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

9 - TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 - Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) (route Cliche-Golden)
- 9.2 - Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) (traverse piéton et signalisation)

10 - CORRESPONDANCE

- 10.1 - Les homardises 2024

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-02-19

3.2 - Avis de motion / Règlement # 2024-02 (utilisation de l'eau potable)

Avis de motion au règlement # 2024-02 « Règlement numéro 2024-02 modifiant le règlement 3-2012 sur l'utilisation de l'eau potable »

AVIS est donné par monsieur Yvan Tardif, conseiller, qu'un règlement sera présenté à l'attention du conseil municipal, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, modifiant le règlement sur l'utilisation de l'eau potable 3-2012.

Les conseillers demandent dispense de lecture du règlement, ceux-ci en ayant déjà pris connaissance.

Le conseiller

2024-02-20

3.3 - Avis de motion / Règlement # 2024-03 (taux taxes et tarifs de compensation)

Avis de motion concernant le règlement # 2024-03 « Règlement modifiant le règlement 2024-01 concernant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 »

2024-02-21



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

Je, soussigné madame Gina Cloutier, conseiller donne avis de motion que le règlement # 2024-03 modifiant le règlement 2024-01 concernant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet du règlement intitulé : Règlement 2024-03 modifiant le règlement 2024-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 a été déposé.

Le conseiller

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de Janvier 2024 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 175 768.37\$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 45 747.68\$ soit accepté.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.1 - Intention d'adhésion au programme rénovation Québec 2024

Il est proposé par monsieur Yvan Tardif, secondé par madame Gina Cloutier et résolu unanimement de manifester à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Municipalité de Frampton d'adhérer au Programme Rénovation Québec pour l'année financière 2024 et d'y consacrer un budget global de 150 000,00\$ réparti à parts égales entre la Municipalité de Frampton et la Société d'habitation du Québec.

5.2 - Avis d'assujettissement au droit de préemption

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement n°2023-21 portant sur le droit de préemption, conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE ce droit ne peut être exercé que sur un immeuble à l'égard duquel a été inscrit un avis d'assujettissement au droit de préemption;

CONSIDÉRANT QUE cet avis doit identifier l'immeuble visé, décrire les fins auxquelles il pourra être acquis, être notifié au propriétaire de l'immeuble et prend effet à compter de son inscription au registre foncier;

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, ch. A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 1104.1.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.);

2024-02-22

2024-02-23

2024-02-24



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a identifié à l'article 6 du règlement n°2023-21 les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis par cette dernière dont notamment pour des fins d'habitation et de réserve foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier, secondé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers:

- **QUE** le conseil autorise l'inscription au registre foncier du Québec, l'avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles, et ce aux fins décrites ci-dessous :

Adresse(s)	Matricule(s)	Lot(s)	Propriétaires	Fins visée(s)
214, rue Principale	8146-12-9709-0	4 232 853	Doris Tardif	Habitation et réserve foncière
0, rue Brennan	8046-96-4186-0	4 233 625	Michel Drouin	Habitation et réserve foncière
190, rte Cliche-Golden	8147-74-8883-0	6 280 045	Ernest Carbonneau	Habitation et réserve foncière

- **QU'**une copie conforme de la présente soit transmise aux propriétaires des immeubles visés;
- **QU'**un plan des lots soit joint à la présente pour en faire partie intégrante.

6 - LOISIRS ET CULTURE

6.1 - Résolution appuyant la Corporation culturelle de Frampton à déposer une demande d'aide financière au volet 1 du programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux

CONSIDÉRANT QUE la Corporation culturelle de Frampton souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Culturelle de Frampton a le mandat de voir aux réparations et à l'entretien du lieu de la chapelle Springbrook provenant d'un protocole d'entente notarié du 7 avril 1986 mandatant la corporation culturelle de Frampton, un OBNL légalement constitué à entretenir la chapelle;

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets est en cours dans le cadre du programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Claudia Labrie, appuyé par monsieur Jayson Byrns, il est résolu:

- D'appuyer la Corporation culturelle dans le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux.
- De verser un montant de 30 000\$ pour l'année 2024 dans le but de soutenir le processus de restauration de la chapelle Springbrook.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Nomination de monsieur Bertrand Fournier au poste d'officier du service de sécurité incendie de Frampton

2024-02-25

2024-02-26



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bertrand Fournier est directeur-adjoint au sein du service de sécurité incendie de Frampton depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fournier ne souhaite plus occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Fournier possède la formation requise pour l'exercice de ses fonctions de lieutenant au sein du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Marcoux, secondé par monsieur Yvan Tardif et résolu:

QUE la Municipalité de Frampton autorise la nomination de monsieur Bertrand Fournier comme lieutenant du service de sécurité incendie de Frampton;

2024-02-27

7.2 - Nomination de monsieur Andy Bissonnette au poste de Directeur-adjoint du service de sécurité incendie de Frampton

CONSIDÉRANT QUE monsieur Andy Bissonnette est officier au sein du service de sécurité incendie de Frampton depuis l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bissonnette possède la formation requise pour être directeur-adjoint du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce poste était occupé par monsieur Bertrand Fournier et que celui-ci ne désire plus occuper le poste de directeur-adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier, secondé par monsieur Jayson Byrns et résolu:

QUE la Municipalité de Frampton autorise la nomination de monsieur Andy Bissonnette comme directeur-adjoint du service de sécurité incendie de Frampton;

2024-02-28

7.3 - Autorisation de passage / Tour de Beauce 2024

ATTENDU QUE du 12 au 16 juin prochain aura lieu l'édition 2024 du Tour de Beauce;

ATTENDU QUE les organisateurs projettent de circuler sur des rues de notre municipalité lors de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne, le jeudi 13 juin 2024;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'organisation du Tour de Beauce doit obtenir l'autorisation de passage de la part de la municipalité, pour l'obtention du permis d'événement du ministère des transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Labrie et adopté à l'unanimité d'autoriser le passage du Tour de Beauce dans notre municipalité lors de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne qui aura lieu le 13 juin 2024;

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

2024-02-29

8.1 - Demande individuelle / Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Labrie, appuyé(e) par monsieur Guy Marcoux, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Frampton autorise ce qui suit:

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 - TRAVAUX PUBLICS

2024-02-30

9.1 - Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) (route Cliche-Golden)

Titre du projet: Route Cliche-Golden

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 127 014,00\$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 107 961,00\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Yvan Tardif, appuyé par monsieur Frédéric Fournier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Frampton autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que madame Cindy Paradis, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2024-02-31

9.2 - Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) (traverse piéton et signalisation)

Titre du projet: Rue Principale (route 275) - Signalisation et traverse piéton

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 13 128,00\$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 11 159,00\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Guy Marcoux, appuyé par monsieur Jayson Byrns, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Frampton autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que madame Cindy Paradis, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Les homardises 2024

Il est proposé par monsieurs Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 2 billets pour l'évènement les Homardises 2024 qui se tiendra le 9 mai prochain au coût de 160,00\$ chacun.

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

André Royer: Monsieur Royer a quelques questions concernant le panneau lumineux qui n'est pas à jour ainsi que le site Internet. Nous en sommes conscients, mais la personne aux communications a quitté en novembre. Le poste est à combler, le tout rentrera dans l'ordre dans les prochaines semaines.

Monsieur Royer pose également des questions concernant les jeux d'eau. Il trouve que c'est dispendieux pour le nombre d'utilisateurs. Il suggère de mettre une formule en place pour permettre aux gens de s'exprimer sur les divers projets.

Céline Marcotte: Madame Marcotte voulait savoir ce qu'était la dépense immo sur le compte de taxes. Nous lui expliquons qu'il s'agit d'un règlement d'emprunt qui a servi à acheter le terrain provenant du comité de développement longeant la route 112, que le règlement a également servi à acheter des équipements pour les pompiers et pour des travaux dans les rangs au cours de l'été 2023.

Roger Drouin: Monsieur Drouin aimerait avoir le budget des loisirs décortiqués. Il pose également quelques questions en lien avec les loisirs et des réponses lui sont données.

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-32

2024-02-33

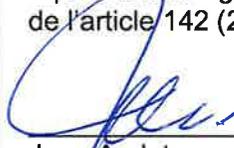


N° de résolution
ou annotation

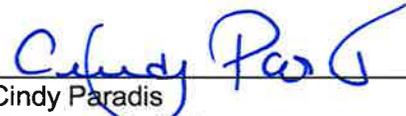
Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

À 20 h 32, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



Jean Audet
Maire



Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière